RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société A.E.T. SARL
Capital social : 1 000,00 euros
Siège social : 22 route des Coteaux, 33390 Plassac
RCS Libourne : 520 790 379

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 décembre, à Plassac, à dix-sept heures, les associés de la société **A.E.T. SARL** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Monsieur Damien DUGUET, en qualité de gérant, préside l'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

1. Dissolution anticipée de la société sans liquidation dans le cadre de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) à l'associé unique, la société Air Thermique Bâtiment (AT-BAT).
2. Pouvoirs pour formalités.

---

1. DISSOLUTION ANTICIPÉE SANS LIQUIDATION

Monsieur Damien DUGUET présente à l'assemblée le projet de dissolution anticipée de la société **A.E.T. SARL** sans liquidation, conformément à l'article 1844-5 du Code civil, par Transmission Universelle de Patrimoine à l'associé unique, la société **Air Thermique Bâtiment (SAS)** immatriculée au **RCS de Libourne** sous le numéro **828 935 270**, au capital de **1 000 euros**, dont le siège social est situé au **22 route des Coteaux, 33390 Plassac**.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prononce la dissolution anticipée de la société **A.E.T. SARL** à compter de ce jour.
- Décide que cette dissolution entraîne la **Transmission Universelle de Patrimoine à la société Air Thermique Bâtiment**, associée unique, sans liquidation.
- **Précise que cette transmission prend effet dès ce jour, sous réserve de l'absence d'opposition des créanciers dans le délai légal de 30 jours suivant la publication au BODACC.**

---

2. POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant, **Monsieur Damien DUGUET**, ou à tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et d'enregistrement prévues par la loi.

Clôture de la séance :
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures et quinze minutes.

Fait à Plassac, le 30 décembre 2024.

Signatures :
Pour la société **A.E.T. SARL**
Le Gérant
Damien DUGUET

